

lutte au-dedans de lui-même, et prenant le dessus. Je n'ai pas reçu d'en haut un seul don naturel dont je n'aie abusé; mais je me dois du moins ce témoignage, que tout ce que j'ai essayé de faire dans ma vie, je me suis de toute mon âme appliqué à le faire bien; que, quoi que j'aie entrepris, je m'y suis dévoué tout entier; que, dans les grands travaux comme dans les petits, j'ai pris les choses au sérieux. Je n'ai jamais cru possible qu'aucun talent naturel ou acquis pût dispenser des qualités solides, fermes, simples, laborieuses, qui font gagner le but. En dehors de ces qualités, il n'existe pas ici-bas de succès durable. Quelque heureux talent, quelque bonne chance, peuvent former les deux montants de l'échelle à gravir; mais les échelons doivent être de nature à résister à l'usure, à la fatigue, au frottement. Rien ne saurait remplacer une ardente, sincère et sérieuse application. Ne jamais mettre la main à l'œuvre que je ne m'y dévouasse tout entier, ne jamais affecter de déprécier ma besogne quelle qu'elle fût, telles ont été les règles d'or qui ont jusqu'ici régi ma vie. (1)

La Civilité.

Il y a une partie de la civilité qui est purement arbitraire et qui varie selon les différents peuples. Les Européens ôtent leur chapeau pour saluer, les Mahométans saluent en gardant leur turban sur la tête; et dans ces deux cas ce signe extérieur n'a d'autre importance que celle qu'on y attache. Mais il est une autre civilité qui a des fondements plus rationnels, et qui prend sa source dans la plus pure morale. Elle est le sacrifice continué de soi aux autres, et est aux rapports ordinaires du monde ce qu'est le dévouement dans les rapports intimes de l'amitié. Cette civilité n'a pas besoin d'être apprise, et le cœur la dicte assez. Supporter les défauts des autres avec patience et n'obliger personne à supporter les nôtres, faire au prochain ce que nous voudrions qu'il fit pour nous, telle est en deux mots le secret de cette civilité, qu'on pourrait appeler la charité chrétienne appliquée au commerce de la société. Ne pas la posséder, ce n'est pas seulement prouver qu'on a reçu une mauvaise éducation, mais c'est encore montrer qu'on a un mauvais cœur.

Sur la Lecture.

Si l'homme d'un âge mûr peut se livrer sans grand danger à une lecture trop variée et poussée à l'excès, elle est toujours funeste pour le jeune homme; elle le rend incapable de tout intérêt vif et durable, et détruit en lui jusqu'au germe de toute perfectibilité. Entraîné par cette passion, il ne recherche que ce qui est nouveau. Il en est de la lecture comme de la société des hommes, il n'y a de profit véritable pour le cœur et l'esprit que dans l'amitié et l'intimité des âmes nobles et éclairées; se livrer sans choix et sans discernement à tout le monde et changer sans cesse d'amis, ce n'est qu'une vaine et dangereuse dissipation.

HEEREN.

Le Devoir.

Quels que soient, sur ce triste chemin de la vie, nos fatigues et nos dégoûts, il faut se redresser pourtant, reprendre son fardeau, et marcher hardiment devant soi. Pourquoi? me direz-vous. Pour accomplir son œuvre, pour faire un peu de bien, pour rester digne, même, de ces belles et fortes amitiés qu'on a perdues. Oui, tout est là, — dans le devoir, sinon le plaisir, — la consolation, du moins, et l'espérance.

THÉOPHILE DUFOUR.

(1) Charles Dickens.

PÉDAGOGIE.

Démontrer que trois choses sont nécessaires à l'Instituteur.

SAVOIR, — POUVOIR, — ET VOULOIR.

SAVOIR.

Toutes les fonctions de la vie sociale exigent, de la part de ceux qui les remplissent, des connaissances spéciales et des aptitudes requises. En conséquence, l'instituteur doit avoir une instruction solide, supérieure aux besoins de l'enseignement, et le désir perpétuel de s'instruire et de mûrir les connaissances acquises. En prenant la direction d'une école, l'instituteur doit posséder à fond les matières qui doivent y être enseignées; de plus, la connaissance du programme officiel ne lui suffit pas, attendu que les questions des élèves n'y seront pas toujours renfermées. En outre, l'instruction donne au chef de l'école un cachet particulier qui lui conciliera une grande confiance.

Consacré à l'instruction des autres, l'instituteur doit savoir ce qu'il prétend enseigner et connaître les bonnes méthodes, ainsi que la pédagogie théorique et pratique. La connaissance de cette dernière partie lui permettra de rendre son enseignement sérieux et pratique et de l'approprier aux besoins futurs de la généralité de ses élèves.

Mais ces connaissances que nous appelons éloignées ne suffisent pas, il faut que chaque leçon soit précédée d'une préparation spéciale qui empêche l'instituteur de marcher au hasard et qui permet aux élèves d'apprécier, en quelque sorte par eux-mêmes, les progrès qu'ils font chaque jour.

POUVOIR.

A ce mot se rattachent les qualités physiques et morales de l'instituteur. Au point de vue physique, il faut à l'instituteur une constitution saine et puissante, car la santé de celui qui dirige est la garantie de l'ordre, de la régularité, de la discipline et du progrès de l'école. Ajoutons que l'instituteur doit avoir une conformation régulière, des sens intacts, une certaine facilité d'élocution et un extérieur imposant. Ces différentes qualités ne dépendent pas toujours entièrement de l'instituteur; néanmoins, avec de la bonne volonté et des exercices appropriés, l'instituteur peut, jusqu'à un certain point, suppléer à ce que la nature lui a refusé.

Au point de vue moral, l'instituteur fera preuve de toutes les qualités d'un homme essentiellement vertueux, et joindra en tout et partout l'exemple au précepte. Dès son entrée en fonctions, il s'armera de beaucoup de dévouement et cherchera à résister aux tentations de la patience. Toutes ses leçons seront données sous l'influence d'une douceur sans faiblesse, d'une sévérité sans injustice, et il travaillera de bonne heure et sans cesse à prendre un ascendant complet sur les enfants, afin que le respect et la soumission deviennent chez eux une habitude.

L'instituteur doit être charitable, impartial et juste, afin de travailler pour le bien-être et le bonheur de ses élèves et d'acquiescer la coutume de punir et de récompenser d'une manière uniforme et proportionnelle avec l'intention de bien ou de mal faire de la part des élèves.

La conduite de l'instituteur sera sans reproche. Mandataire des parents et chargé de former des hommes dignes de leurs familles et de la société, il doit s'entourer de cette bonne réputation qui lui mérite la confiance générale, et il doit se pénétrer de l'idée qu'il doit échapper non-seulement aux reproches, mais encore aux soupçons.

L'instituteur doit avoir un sentiment profond de ses devoirs envers lui-même, les enfants, les autorités, la société et Dieu. Ce dernier point constitue l'application des préceptes qu'il communiquera en toutes circonstances à ses élèves.